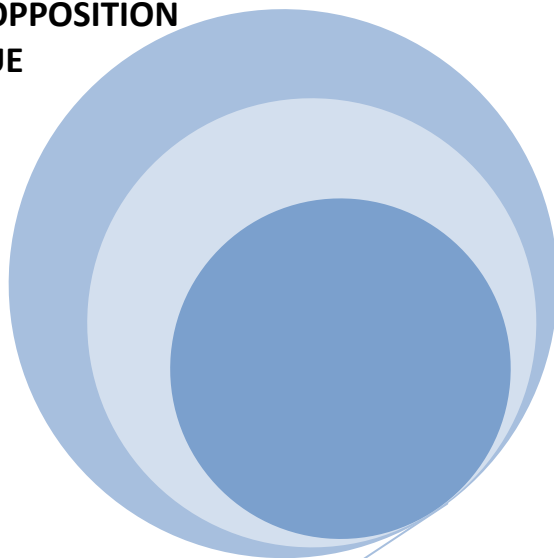
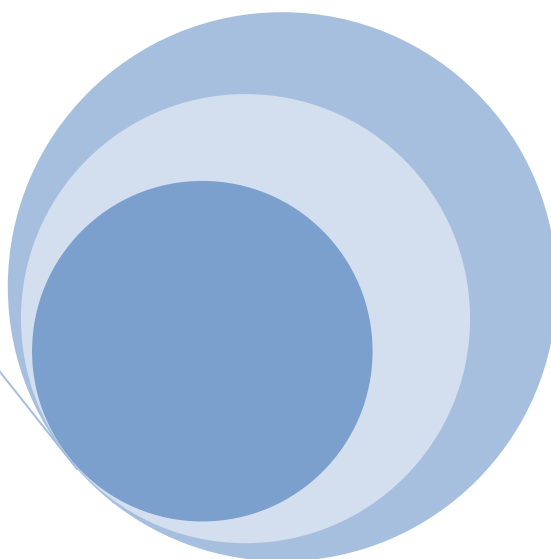


**CHEF DE FILE DE L'OPPOSITION  
POLITIQUE**

**BURKINA FASO**  
**Unité-Progrès-Justice**  
-----



**PLATE-FORME POLITIQUE DES PARTIS DE L'OPPOSITION**



*Avril 2017*

## AVANT PROPOS

Au lendemain des élections générales de Novembre 2015 qui ont été remportées par le Mouvement du Peuple pour le Progrès(MPP), parti du Président Roch Marc Christian Kaboré, l'Opposition politique s'est reconstituée selon les termes de la loi. Celle-ci dispose, sans aucune forme de considération, qu'est considéré comme parti politique d'opposition, tout parti légalement constitué se déclarant opposé au parti ou au groupement de partis participant au gouvernement ou soutenant l'action gouvernementale.

D'une vingtaine au mois de Janvier 2016, les partis politiques qui se réclament de l'Opposition sont aujourd'hui plus d'une trentaine. S'ils ne forment pas encore une coalition unique, ils animent ensemble l'espace politique qu'est l'opposition actuelle, autour d'un chef de file de l'Opposition politique, qui n'est autre que le président du parti ayant obtenu le plus grand nombre de députés, et que la loi désigne comme porte-parole attitré de toute l'Opposition.

Si l'Opposition politique burkinabè est vaste par le nombre de partis qui y adhèrent, elle est aussi plurielle par la diversité des idéologies dont ces partis se réclament. En effet, elle regroupe en son sein des libéraux, des socio-démocrates, des communistes, des sankaristes, des centristes, et des partis qui ne se réclament d'aucune idéologie. Ces partis ont des parcours politiques différents, et leurs positionnements en tant qu'opposants ne découlent pas des mêmes raisons. Ils ont néanmoins la particularité commune de s'opposer à la politique du MPP et de croire que celui-ci gère mal les affaires du Burkina.

La dynamique engagée par tous ces partis depuis Janvier 2016, vient de franchir une nouvelle étape avec l'adoption de la présente plateforme qui comporte deux cents (200) marqueurs importants choisis d'un commun accord, et autour desquels s'organisera désormais l'interpellation du Gouvernement. Sur chacun d'entre eux, une attente forte a été énoncée de manière consensuelle, et constitue le dénominateur commun de ce que tous les partis d'opposition souhaitent.

Cette plateforme ne constitue pas un programme commun de gouvernement. Mais elle préfigure ce qui pourrait en donner lieu, si la dynamique d'union se poursuit.

Ce résultat, déjà salué par la presse et les observateurs politiques, a été rendu possible grâce à l'esprit de solidarité et de compromis qui a animé les uns et les autres.

C'est le lieu pour moi de féliciter tous les partis se réclamant de l'Opposition, et de les encourager à persévérer dans la démarche unitaire ainsi engagée, afin que, le moment venu, ils soient à la hauteur de l'espoir d'alternance qui habite déjà les Burkinabè.

Zéphirin Diabré

Chef de file de l'Opposition politique

## Introduction

En janvier 2017, l'Opposition politique, présentait au peuple burkinabè à travers un mémorandum, le bilan critique d'un an de gestion des affaires publiques par le régime du Président Roch Marc Christian KABORE. Ce bilan, très lamentable reflétait, bien le sentiment de grande déception qui anime encore tous les Burkinabè.

La plus grosse critique adressée à ce mémorandum est qu'il n'était pas assorti de propositions, comme s'il revenait à l'Opposition politique de proposer en lieu et place du pouvoir en place, son programme de gouvernement. Assurément non, cela ne relève pas des prérogatives de l'Opposition. L'Opposition politique n'est pas un cabinet de conseil au service du pouvoir. Elle est son premier contradicteur. Elle critique et émet des idées, lesquelles peuvent être librement adoptées par le pouvoir s'il le souhaite.

Dans le but de mieux exercer sa fonction d'interpellation, l'Opposition politique a décidé d'affiner ses outils d'analyse, en se fixant d'avance des repères, des intentions qui concourent à la satisfaction véritable des aspirations des Burkinabè.

La présente plate-forme trouve son sens plein dans cette perspective. Elle s'articule autour des points suivants :

- la gouvernance politique et juridique ;
- la gouvernance administrative et locale ;
- la gouvernance économique et du développement ;
- la gouvernance sociale ;
- la gouvernance diplomatique et l'intégration régionale.

L'Opposition politique burkinabè comprend aujourd'hui plus d'une trentaine de partis politiques d'obédiences idéologiques diverses et de parcours politiques différents. Elle a en plus la particularité historique de réunir dans un seul cadre des partis qui étaient au devant de l'insurrection populaire et des partis qui soutenaient le régime déchu. Avec cette plateforme, elle prouve que sur des sujets d'importance nationale, elle a réussi sinon à forger des positions minimales, du moins à traduire en un langage commun les aspirations des Burkinabè.

Cette plate-forme n'a nullement la prétention de recenser tous les problèmes qui se posent aux Burkinabè. Comme toutes les plates-formes, elle fait le choix de s'intéresser à ce qui, de l'avis commun des partis d'Opposition, est à la fois stratégique et urgent, en privilégiant les sujets qui appellent une interpellation vigoureuse du Gouvernement.

Sur toutes les questions abordées, la plate-forme retient les positions minimales communes à tous les partis d'opposition, toute chose qui laisse la latitude à ceux-ci, à titre individuel, d'exposer des points de vue complémentaires qui les engageraient en particulier.

# **I. DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET JURIDIQUE**

## **1.1. Au sujet de la Gouvernance Politique et la Consolidation de l'Etat de droit**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à faire respecter effectivement cette séparation des pouvoirs.

Du point de vue de l'Opposition, l'Assemblée nationale doit davantage jouer son rôle de contrôle de l'action gouvernementale en mettant à profit les moyens d'enquête à sa disposition de manière objective, non ciblée et non discriminatoire.

Quant au pouvoir judiciaire, l'Opposition attend de lui qu'il assume pleinement sa mission de dire et faire respecter le droit en toute impartialité.

## **1.2. Au sujet de la Constitution**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) engager une concertation avec les partis politiques et toutes les parties prenantes, sur le moment opportun pour opérer ce passage à la 5eme république, que de ces consultations se dégage un calendrier consensuel ;
- 2) clarifier une fois pour toutes sa position personnelle sur les questions controversées de l'indépendance de la justice et de l'équilibre des pouvoirs.

## **1.3. Au sujet des Libertés Fondamentales**

L'Opposition invite le Président du Faso à :

- 1) respecter scrupuleusement son serment de protéger et garantir les libertés fondamentales, notamment celles d'opinion et d'association ;
- 2) se porter garant du respect strict des libertés politiques et syndicales ;
- 3) se porter garant de la liberté de la presse et faire évoluer les législations dans le sens de leur renforcement et de leur protection ;
- 4) instruire le Gouvernement pour qu'il apure définitivement ses arriérés de paiement vis à vis de la presse ;
- 5) instruire le Gouvernement pour qu'il mette fin au harcèlement fiscal à l'encontre de la presse ;
- 6) instruire le Gouvernement pour qu'il procède à une répartition plus équitable de la publicité d'Etat parmi les organes de presse.

#### **1.4. Au sujet des Consultations Electorales**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) engager rapidement la procédure de relecture du code électoral ;
- 2) prendre en compte les propositions de l'Opposition relatives à la CENI et traitant de l'échelonnement du renouvellement des membres, du fonctionnement des démembrements à l'étranger, des procédures de décaissement et du caractère non public des sessions et décisions, telles que transmises au ministre en charge de l'Administration du territoire ;
- 3) prendre en compte les propositions de l'Opposition relatives aux listes et campagnes électorales, déjà transmises au ministre en charge de l'Administration du territoire, et traitant de la limitation des pièces servant à l'inscription, de la majorité électorale, des sanctions en cas de non respect de la période de campagne, du plafonnement des dépenses de campagne, du contrôle du financement privé des campagnes électorales, de la publicité électorale, des heures de tenue du scrutin, de la simplification administrative des PV, de la déclaration de candidature à l'élection présidentielle, de la caution pour l'élection présidentielle, du contentieux électoral ;
- 4) mettre fin à toute forme d'exclusion ou d'ostracisme politique, notamment en abrogeant les dispositions du Code électoral excluant certains responsables politiques en dehors d'une décision de justice ;
- 5) mettre en place une véritable administration électorale dotée de moyens suffisants ;
- 6) traduire devant les juridictions concernées, les auteurs de violences lors des élections, conformément à la loi ;
- 7) procéder à la relecture de la loi sur les partis politiques ;
- 8) procéder à la relecture de la loi portant création du chef de file de l'opposition ;
- 9) garantir un accès équitable des partis politiques aux médias d'Etat ;
- 10) prendre des mesures législatives pour plafonner les budgets de campagne ;
- 11) rendre effective l'interdiction des gadgets durant les consultations électorales ;
- 12) veiller à l'application de la loi interdisant l'utilisation des moyens de l'Etat aux fins de campagne électorale ;
- 13) modifier la loi sur le quota genre en instituant des primes spéciales en faveur des partis respectant le quota mais en supprimant les sanctions prévues pour ceux qui ne les respecteraient pas ;
- 14) envisager le vote électronique ;
- 15) supprimer la liste nationale et conserver la province comme circonscription électorale pour les élections législatives ;

- 16) mettre en place un cadre permanent d'évaluation et de réflexion en vue de l'amélioration des processus électoraux.

### **1.5. Au sujet de la Réconciliation Nationale**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) mettre rapidement en place un mécanisme consensuel d'opérationnalisation de la réconciliation nationale selon le tryptique vérité- justice- réconciliation ;
- 2) examiner la question du volet réparation indiscriminée pour les victimes des violences politiques ;
- 3) mener une campagne de lutte contre les discriminations et les exclusions ;
- 4) œuvrer de manière constante au raffermissement du dialogue interreligieux et du dialogue interethnique ;
- 5) perpétuer et valoriser la mémoire collective du peuple burkinabè.

### **1.6. Au sujet de la Justice et les Droits Humains**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) veiller au respect du principe de l'indépendance de la justice tel que prescrite par la Constitution et la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen ;
- 2) proscrire les juridictions d'exception à caractère pénal ;
- 3) proscrire les juridictions d'exception où l'initiative des poursuites est détenue par le pouvoir politique ;
- 4) proscrire les juridictions d'exception qui n'appliquent pas le principe du double degré de juridiction ;
- 5) rechercher impérativement la vérité autour de tous les crimes politiques et de sang, sans distinction aucune, qui ont émaillé notre histoire politique, et juger et sanctionner les auteurs et commanditaires de ces crimes ;
- 6) donner un traitement diligent, sur la base du principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, aux dossiers judiciaires pendants, liés à des infractions financières, à des coups et blessures, à des homicides, à des dégradations de biens publics et privés, commis dans un contexte politique ;
- 7) accélérer le traitement judiciaire de la question des martyrs et des blessés de l'Insurrection populaire d'Octobre 2014 et du coup d'Etat du 16 Septembre 2015 ;
- 8) accorder l'assistance appropriée aux familles des martyrs et aux blessés de l'Insurrection d'Octobre 2014 et du coup d'Etat du 16 Septembre 2016 ;
- 9) situer les responsabilités au sein de la chaîne de commandement et d'exécution des Forces de Défense et de Sécurité, relativement à la répression des manifestants lors de l'Insurrection populaire d'Octobre 2014 et du coup d'Etat du 16 Septembre 2015 ;
- 10) donner une suite judiciaire aux différents audits et rapports sur la gestion des ministères, des institutions, des projets etc. et pour tous les crimes économiques en général ;

- 11) réaliser et publier des audits sur les opérations de lotissement et poursuivre en justice les auteurs d'infractions dans le domaine du foncier ;
- 12) mettre un terme à l'instrumentalisation de la justice à des fins politiques ;
- 13) doter toutes les provinces de Tribunaux de Grande Instance (TGI) ;
- 14) doter le système judiciaire de moyens suffisants et en faire une déconcentration judiciaire pour le rendre plus proche des justiciables, conformément à l'esprit des résolutions prises lors des Etats généraux sur la justice, tenus en 2015 ;
- 15) faire cesser toutes les formes de tortures dans les Maisons d'arrêt, les commissariats, les gendarmeries et autres structures des forces de sécurité.

### **1.7. Au sujet de la Sécurité et la Lutte contre le Terrorisme**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) donner le signal fort d'un leadership affirmé pour s'attaquer au péril terroriste, en menant une politique susceptible de mobiliser et galvaniser le peuple, l'armée et toute la jeunesse ;
- 2) organiser une concertation nationale très large sur la question de la lutte contre le terrorisme ;
- 3) organiser les Etats généraux de la défense et de la sécurité ;
- 4) engager résolument la réorganisation des Forces de défense et de Sécurité et doter toute la chaîne de commandement de responsables intègres, crédibles et compétents ;
- 5) mobiliser trois régiments au Nord et créer une troisième région aérienne à Ouahigouya ;
- 6) doter les Forces de défense et de sécurité de moyens conséquents (formation, et logistique) ;
- 7) prendre des mesures adéquates d'incitation et de motivation des unités militaires et autres membres des Forces de défense et de sécurité engagés dans la lutte contre le terrorisme ;
- 8) développer des moyens de renseignements militaires ;
- 9) récupérer toutes les emprises militaires y compris les terrains de manœuvres et les champs de tirs ;
- 10) mettre aux normes le maillage du pays en gendarmeries et commissariats ;
- 11) assurer la protection de tous les agents de l'Etat exerçant dans les zones sensibles ;
- 12) élaborer un plan stratégique d'équipement des zones sensibles (services sociaux de base, désenclavement, téléphonie,....) ;
- 13) mettre au point une stratégie de communication appropriée et rassurante.

## II. LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET LOCALE

### 2.1. Au sujet de la Gouvernance Administrative

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) assurer l'impartialité de l'Etat à tous les niveaux ;
- 2) restaurer l'autorité de l'Etat ;
- 3) promouvoir le civisme ;
- 4) promouvoir une administration de développement, moderne, intègre, efficace et efficiente ;
- 5) prendre des mesures énergiques pour dépolitiser l'administration et promouvoir les nominations fondées sur la compétence et de mérite ;
- 6) généraliser les appels à candidature pour le choix des personnes à nommer aux hautes fonctions de l'Etat et à la tête des sociétés d'Etat ;
- 7) promouvoir des pratiques et des comportements politiques conformes aux règles de la vie républicaine et démocratique.

### 2.2. Au sujet de la Gouvernance Locale et de la Décentralisation

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) assurer l'appropriation de la politique nationale, du cadre stratégique de mise en œuvre ainsi que du cadre légal et financier de la décentralisation par toutes les parties prenantes, sur la base d'une vision partagée favorable à la cohésion nationale ;
- 2) accélérer le transfert des compétences et des ressources (humaines, matérielles et financières) en faveur des collectivités locales ;
- 3) mettre en place un système de financement pérenne et soutenable en faveur des collectivités locales ;
- 4) renforcer les capacités des autorités locales dans la planification, la gestion financière et la mise en œuvre du développement ;
- 5) promouvoir la participation citoyenne en créant un environnement favorable à l'implication et à la participation des organisations de la société civile et des populations locales dans la formulation des politiques et dans la gestion des affaires locales ;
- 6) réviser le mode d'élection des maires ;
- 7) promouvoir une meilleure collaboration entre les services décentralisés et les services déconcentrés.



### III. LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT

#### 3.1. Au sujet de la Promotion des Objectifs de Développement Durable et d'un Développement mieux partagé

L'Opposition politique invite le Président du Faso à engager résolument les actions appropriées pour faire face à :

- 1) La vulnérabilité politique et institutionnelle dont les risques sont liés à la contestation de la légitimité des institutions républicaines ; à l'absence de consensus national sur la réconciliation nationale ; aux chocs judiciaires dus à une justice ciblée et partielle ; aux grèves et revendications sociales à répétition ; aux attentats terroristes ;
- 2) La vulnérabilité économique qui a comme risques : la fragilité du cadre macroéconomique et des affaires ; les choix non pertinents des politiques sectorielles ; la faible inclusion financière ; l'ampleur du phénomène de la corruption et de la fraude ; l'informatisation de l'économie ; la volatilité des cours mondiaux des produits de base (coton, or, zinc, etc.) ; la croissance non inclusive et l'aggravation du chômage, notamment celui des jeunes et des femmes ;
- 3) La vulnérabilité sociale dont les causes sont liées à la défaillance des systèmes sanitaire et éducatif, à l'insuffisance des infrastructures de base et des équipements, à la politisation de l'administration, à la poussée démographique, à la croissance urbaine notamment l'étalement spatial des villes ;
- 4) La vulnérabilité environnementale dont les risques sont liés à la position géographique du pays ; aux conflits liés à l'usage des ressources naturelles (eau, terres, pâturages, forêts), à la pollution environnementale (eaux de surface et souterraines, air, sols), à la dégradation des terres due aux techniques culturales inappropriées, aux pertes de la biodiversité (produits forestiers, halieutiques et fauniques), aux inondations, à la sécheresse, aux changements climatiques.

#### 3.2. Au sujet de la Promotion d'un Environnement Propice à l'Investissement

L'Opposition politique invite le Président du Faso à s'employer à relancer l'économie nationale et à créer les conditions de sécurité et d'attractivité des investissements privés. Elle l'enjoint notamment à :

- 1) créer le meilleur environnement pour la consolidation de la paix et la réconciliation nationale ;
- 2) réaffirmer clairement le rôle leader du secteur privé comme moteur de la croissance ;
- 3) veiller à instaurer une véritable sécurité judiciaire pour les investisseurs ;
- 4) créer des tribunaux de commerce dans chaque chef lieu de Cour d'Appel ;
- 5) créer des pôles spécialisés sur les questions financières au sein des juridictions ;
- 6) accroître de manière substantielle le nombre de connexions internet et le haut débit ;

- 7) améliorer le climat des affaires ;
- 8) régler la question de la dette intérieure ;
- 9) proposer en urgence un plan de relance des unités de production à l'arrêt ;
- 10) accroître de manière substantielle la production énergétique du pays en libéralisant le secteur énergétique dans des conditions de transparence ;
- 11) accorder une véritable priorité à la question du désenclavement ;
- 12) doter les fonds d'entretien routier d'un budget conséquent ;
- 13) assurer une meilleure transparence dans les marchés publics liés aux infrastructures ;
- 14) réhabiliter et développer le chemin de fer.

### **3.3. Au sujet de la Lutte contre la Corruption**

L'Opposition politique invite avec insistance, le Président du Faso à :

- 1) transférer à la justice tous les rapports des corps de contrôle, afin que des procédures judiciaires soient ouvertes ;
- 2) doter les structures de contrôle et de lutte contre la corruption de moyens suffisants pour la conduite de leur mission ;
- 3) rendre effective la déclaration des biens des hauts responsables conformément à la loi ;
- 4) procéder à une relecture de la loi relative aux conditions d'octroi des marchés de gré à gré ;
- 5) réviser la législation sur la répression de la corruption.

### **3.4. Au sujet de la Gestion du Secteur Minier**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) organiser les états généraux du secteur minier ;
- 2) pourvoir les structures comme le BUMIGEB de moyens financiers, humains, d'équipements et d'infrastructures adéquates pour mener à bien leurs activités ;
- 3) sécuriser les opérations minières en vue de redonner confiance aux investisseurs ;
- 4) publier mensuellement les résultats opérationnels et financiers de chaque mine ;
- 5) veiller à une meilleure évaluation des performances financières des entreprises extractives en vue d'une redistribution plus équitable des gains ;
- 6) faire un audit des opérations des compagnies minières et plus particulièrement sur les aspects achats (approvisionnement et ressources humaines incluant les rémunérations et avantages des expatriés versus les nationaux) ;
- 7) imposer aux entreprises minières le principe de la double cotation pour permettre à des nationaux de souscrire des actions via la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ;
- 8) veiller à l'application stricte de la clause "responsabilité sociétale" et à l'encadrement de l'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée ;
- 9) encourager la fourniture locale des mines en imposant des quotas et types de prestations qui ne devront être fournies que par des entreprises nationales ;
- 10) mettre en place un véritable plan de relève professionnel touchant tous les niveaux hiérarchiques, au sein des compagnies minières ;
- 11) favoriser la formation et créer une école de formation aux métiers des mines ;

- 12) adopter une convention collective sectorielle des mines et mettre en place un mécanisme d'assurances retraite pour les travailleurs du secteur ;
- 13) opérationnaliser immédiatement le Fonds Minier de Développement Local et utiliser ses ressources pour les besoins de populations et non pour les dépenses somptuaires du Gouvernement ;
- 14) redynamiser les Comités locaux et régionaux de concertations ;
- 15) créer des conditions favorables pour les sociétés minières qui investissent dans la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) et le développement durable.

### **3.5. Au sujet de la Politique Monétaire**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) initier courageusement et sans tabou une réflexion sur l'avenir du Franc CFA, en concertation avec les autres Etats membres de l'UEMOA ;
- 2) œuvrer pour accélérer la création d'une monnaie unique de la CEDEAO comme préconisé par son traité fondateur.

### **3.6. Au sujet de la Promotion du Genre**

L'Opposition politique attire l'attention du Président du Faso sur l'urgence d'appréhender suffisamment cette problématique et d'œuvrer à :

- 1) réaffirmer les droits prioritaires des femmes à l'éducation et à la formation ;
- 2) renforcer l'éducation et la formation professionnelle et technique des femmes ;
- 3) renforcer la santé de la reproduction de même que la santé maternelle et infantile ;
- 4) favoriser l'accès des femmes au foncier rural ;
- 5) initier une loi fixant un quota obligatoire d'au moins 30% de femmes au Gouvernement ;
- 6) accroître la nomination des femmes aux différents postes de responsabilité ;
- 7) durcir la législation sur les sanctions encourues par les auteurs de violences faites aux femmes et aux jeunes filles ;
- 8) réaffirmer l'obligation de la nation de consacrer des ressources importantes à la santé, notamment la santé de la reproduction ;
- 9) engager la relecture du Code des personnes et de la famille et du Code pénal dans leurs dispositions relatives aux questions du genre ;
- 10) s'engager activement dans le combat contre les pesanteurs socioculturelles qui demeurent encore des freins à l'épanouissement de la femme et à la jouissance par elle de tous ses droits.
- 11) faciliter l'accès des femmes à l'emploi en révisant la législation pour punir sévèrement toute discrimination en ce qui concerne l'admission à l'emploi entre les deux sexes ;
- 12) créer la Banque des femmes et accorder une attention de premier ordre à la question du financement des activités rémunératrices des femmes ;
- 13) faire de la journée du 8 mars une véritable occasion de réflexion sur la situation de la femme burkinabè à tous les niveaux ;

14) réaliser périodiquement le bilan critique de la mise en œuvre de la politique nationale du genre et l'intégrer la question du genre dans les politiques et programmes sectoriels.

## **IV. DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE SOCIALE**

### **4.1 Au sujet de la Question de l'Éducation**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) rompre avec les priorités traditionnelles en matière d'éducation ;
- 2) relever de manière conséquente les budgets alloués par l'Etat au secteur de l'éducation conformément aux recommandations de l'Unesco relative à l'atteinte de l'Education pour tous (EPT) ;
- 3) construire et normaliser toutes les écoles sous paillotes, en concertation étroite avec tous les acteurs du système, en particulier les organisations syndicales d'enseignants ;
- 4) accorder plus de ressources à l'expansion du post-primaire, du secondaire général, du technique, à l'éducation non formelle et à l'alphabétisation ;
- 5) lancer un programme de constructions d'établissements secondaires publics de sorte à porter le taux d'établissements publics à plus de 50% de l'ensemble des établissements d'enseignement général et technique ;
- 6) construire et équiper des infrastructures scolaires et universitaires de qualité de sorte à limiter les effectifs par classe ;
- 7) réinstaurer les bourses scolaires et augmenter les bourses et aides aux étudiants ;
- 8) faciliter le transport en commun des élèves et étudiants ;
- 9) instaurer et généraliser les cantines scolaires ;
- 10) publier chaque année de la liste des établissements d'enseignement reconnus et fermer ceux qui ne remplissent pas les conditions contenues dans les cahiers de charge ;
- 11) développer l'enseignement supérieur en mettant l'accent sur :
  - l'accroissement des infrastructures au niveau des universités existantes ;
  - le parachèvement de la construction des centres universitaires polytechniques dans les régions ;
  - la généralisation des cités universitaires et l'accroissement de leurs capacités d'accueil ;
  - l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'enseignement supérieur ;
  - l'amélioration de la gouvernance universitaire notamment par la création d'une structure nationale chargée de la planification et des études prospectives en matière de maîtrise de flux de l'enseignement supérieur ;
  - la création d'un Conseil National de l'Enseignement Supérieur ;
  - la formation et le recrutement des enseignants en nombre suffisant ;
  - la dotation des universités en matériels académiques et scientifiques adéquats ;
- 12) faire élire les Présidents d'Université par leurs pairs ;
- 13) associer les associations d'étudiants à la gestion des œuvres universitaires ;

- 14) installer l'internet à haut débit gratuit sur les campus universitaires ;
- 15) réaliser l'audit des structures telles que le CENOU, le FONER, l'ex PDEB et le service chargé de la gestion des bourses.

#### **4.2 Au sujet de la Santé des populations**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) investir davantage dans les infrastructures sanitaires notamment de base tout en mettant l'accent sur la construction de nouveaux hôpitaux de haut plateau technique respectivement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso afin d'éviter les coûteuses évacuations au frais de l'Etat ;
- 2) renforcer les mesures de lutte contre les maladies évitables et de surveillance accrue des maladies émergentes : le paludisme, première cause de morbidité et de mortalité chez les enfants et les femmes enceintes notamment et la poliomyélite, maladie handicapante à vie chez les jeunes enfants ;
- 3) rendre opérationnelles l'Assurance maladie universelle et les mutuelles de santé ;
- 4) intensifier la lutte contre les maladies tropicales négligées telles que la filariose lymphatique, la schistosomiase, la lèpre et le ver de Guinée ;
- 5) accroître le personnel médical et paramédical afin de tendre résolument vers les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- 6) renforcer le partenariat avec la médecine traditionnelle ;
- 7) multiplier les actions de veille contre les pandémies ;
- 8) recruter du personnel en nombre et en qualité conformes aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en faveur des hôpitaux, des CMA, etc. ;
- 9) appliquer la véritable gratuité des soins et des tarifs abordables pour les soins non gratuits ;
- 10) faire prendre en charge totalement et sans discrimination les évacuations sanitaires à l'intérieur du pays ;
- 11) publier chaque année la liste des cliniques et dépôts pharmaceutiques reconnus et fermer ceux qui ne remplissent pas les conditions contenues dans les cahiers de charge .

#### **4.3 Au sujet de l'Accès à l'Eau et à l'Assainissement**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) assurer aux Burkinabè une disponibilité permanente et universelle en eau potable ;
- 2) améliorer le niveau de l'assainissement, élément indispensable à la qualité de vie ;
- 3) renforcer les capacités des services hydrauliques.

#### **4.4 Au sujet de l'Emploi des Jeunes et des Femmes**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) réorienter le système éducatif pour le rendre en adéquation avec les besoins de l'économie ;
- 2) réaliser l'audit administratif et financier des différents fonds d'aide à l'emploi et à l'auto-emploi et en publier les résultats ;
- 3) accroître les dotations financières des fonds d'aide à l'emploi et à l'auto-emploi ;
- 4) instaurer l'égalité des jeunes à l'accès aux différents fonds en mettant fin aux discriminations politiques actuellement en cours.

#### **4.5 Au sujet du Pouvoir d'Achat des Travailleurs**

L'Opposition interpelle le Président du Faso à :

- 1) veiller à des augmentations régulières de salaires en liaison avec l'évolution du coût de la vie ;
- 2) examiner sérieusement la question de la structure du prix des hydrocarbures ;
- 3) asseoir une véritable politique de contrôle des prix afin de les adapter au pouvoir d'achat des Burkinabè ;
- 4) multiplier l'ouverture des boutiques témoins pour la vente des céréales auprès des populations vulnérables ;
- 5) supprimer l'IUTS sur les salaires inférieurs à 50.000 FCFA et réviser à la baisse les différents taux d'imposition ;
- 6) développer les systèmes de transport en commun pour amoindrir les coûts de transport ;
- 7) mettre en place un système centralisé de cantine administrative pour gérer la question de la journée continue.

#### **4.6 Au sujet du Logement, de l'Urbanisme et de la Gestion du Foncier**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) accorder une priorité absolue à la question du logement et rendre opérationnel le programme de 40 000 logements dans la transparence ;
- 2) élaborer une politique de développement intégré des villes dans la stratégie nationale de développement ;
- 3) élaborer un schéma d'aménagement optimal des centres urbains ;
- 4) clarifier le statut des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (Villes métropolitaines) ;
- 5) assurer un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs, en tant que capital actif d'intensification de la production agricole ;
- 6) prendre des dispositions pour retirer les terres acquises par les sociétés d'agrobusiness et non mises en valeur après les délais légaux.

#### **4.7 Au sujet des Relations Sociales et les Libertés Syndicales**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) instaurer et promouvoir un dialogue social permanent avec les organisations syndicales ;
- 2) se porter garant du respect rigoureux des libertés syndicales et consolider leur garantie constitutionnelle ;
- 3) faire procéder au règlement définitif des dossiers sociaux résiduels, objets de recommandations pertinentes du Comité Paritaire Gouvernement/Syndicats ;
- 4) veiller en accord avec le Patronat privé du principe du check off et à l'adoption des différents textes nécessaires à la mise en œuvre des élections professionnelles ;
- 5) poursuivre les rencontres Gouvernement/syndicats dans un esprit de franchise et de transparence ;
- 6) promouvoir un cadre de concertation sectorielle périodique Gouvernement /syndicats ;
- 7) donner des suites aux différentes plates-formes revendicatives des syndicats dans le cadre d'un échéancier arrêté d'accord partie ;
- 8) faire respecter par les médias (notamment ceux d'Etat) les principes de l'équilibre de l'information et du droit de réponse.

#### **4.8 Au sujet de la Politique Culturelle**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) faire voter une loi pour fixer le pourcentage du budget à consacrer à la culture ;

- 2) définir une politique culturelle véritable en association avec tous les acteurs du secteur ;
- 3) créer des centres culturels burkinabè dans les pays où réside une forte communauté burkinabè.

#### **4.9 Au sujet de la Pratique du Sport**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) renforcer les capacités des institutions de formation sportives ;
- 2) accroître le soutien financier aux différentes fédérations sportives ;
- 3) réhabiliter les infrastructures sportives, notamment les plateaux omnisports.

## **V. DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE DIPLOMATIQUE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

#### **5.1 Au sujet de la Diplomatie et des Relations Internationales**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à retracer les chemins d'une nouvelle diplomatie qui visera à :

- 1) contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la sous-région ouest-africaine, qui constituent les conditions du développement de notre pays ;
- 2) entretenir des relations de coopération bilatérales et multilatérales bénéfiques et confiantes avec les partenaires au développement du Burkina, en élargissant le champ de notre politique extérieure à de nouveaux partenariats sud-sud ;
- 3) participer au rayonnement de notre pays, en suscitant le respect de la communauté internationale par des politiques exemplaires en matière de développement durable, de démocratie, de promotion des droits humains ;
- 4) promouvoir activement l'intégration sous-régionale, premier maillon de notre engagement en faveur de l'idéal panafricain ;
- 5) relancer vigoureusement la coopération avec la Côte d'Ivoire ;

En outre, l'Opposition exhorte le Président du Faso à œuvrer pour :

- 6) une professionnalisation renforcée du personnel diplomatique. Les postes diplomatiques ne doivent pas être des sinécures de préretraite pour des politiciens usés, mais des lieux de promotion active du développement du Burkina ;
- 7) le règlement diligent des questions liées à la nomination des responsables des institutions communautaires de l'UEMOA ;



- 8) l'instauration d'une meilleure gouvernance au sein de ces organisations, soumise à un contrôle plus rigoureux des Etats membres ;
- 9) l'avancement du projet de création de la monnaie unique de la CEDEAO ;
- 9) la définition d'une approche claire pour traiter la question de l'existence parallèle de deux organisations communautaires ouest-africaines, ayant une vocation identique ;
- 10) l'application effective par les Etats des décisions des juridictions communautaires,
- 11) la définition d'une stratégie nationale pour la promotion des cadres burkinabè dans la fonction publique internationale.

## **5.2 Au sujet des Burkinabè de l'étranger**

L'Opposition politique invite le Président du Faso à :

- 1) instituer les états généraux des Burkinabè de l'étranger et les organiser tous les deux (2) ans ;
- 2) prendre des mesures pour favoriser l'utilisation de l'expertise de la diaspora dans la gestion du pays ;
- 3) définir en concertation avec les Burkinabè de l'étranger un mécanisme innovant pour mobiliser ses ressources en vue du financement du développement ;
- 4) rendre effectif le vote des Burkinabè de l'étranger en 2020, avec une représentation à l'Assemblée nationale.

## **CONCLUSION**

La vocation de la nouvelle plateforme de l'Opposition, c'est d'offrir des marqueurs qui serviront désormais à l'interpellation du gouvernement par l'Opposition. Ceux-ci sont au nombre de deux cent (200).

C'est un document vivant, qui sera réactualisé chaque année. Pour ce faire, les questions pour lesquelles l'Opposition juge l'action du Gouvernement satisfaisante, seront supprimées et les nouveaux échecs constatés dans l'action gouvernementale y seront inscrits.

Il préfigure enfin l'architecture de ce qui pourrait, le moment venu, être un programme commun à tous les partis d'opposition, pour proposer aux Burkinabè l'alternative qu'ils attendent déjà.